



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

31 COM

Distribution limitée

WHC-07/31.COM/7A.Add 2

Paris, 15 juin 2007

Original: anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-et-unième session

Christchurch, Nouvelle Zélande

23 juin – 2 juillet 2007

Point 7A de l'Ordre du jour provisoire: Etat de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril

RESUME

Conformément à la section IV B, paragraphes 190-191 du texte révisé des *Orientations* (2005), le Comité doit revoir annuellement l'état de conservation des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Cet examen pourra comprendre toutes procédures de suivi et toutes missions d'experts qui seront jugées nécessaires par le Comité.

Ce document comporte des informations sur l'état de conservation de trente-quatre biens naturels et culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. En conséquence, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives soumettent ci-après leurs rapports pour examen par le Comité. Le cas échéant, le Centre du patrimoine mondial ou les Organisations consultatives fourniront des informations complémentaires au cours de la session du Comité.

Décision demandée : Il est demandé au Comité d'examiner les rapports d'état de conservation ci-après. Le Comité pourra souhaiter adopter les projets de décisions présentés à la fin de chaque rapport sur l'état de conservation.

I. Rapports sur l'état de conservation

BIENS CULTURELS

ETATS ARABES

18. Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts (proposée par la Jordanie) (C 148 rev)

Année d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

1981

Critères

(ii) (iii) (vi)

Année(s) d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril

1982

Menaces pour lesquelles le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril

(document CLT 82/CH/CONF.015/8)

[...] ils ont considéré que la situation de ce bien correspond aux critères mentionnés dans l'avis de l'ICOMOS et en particulier aux critères (e) (perte significative de l'authenticité historique) et (f) (dénaturation grave de la signification culturelle) du cas de « péril prouvé » et aux critères (a) (modification du statut juridique du bien, de nature à diminuer le degré de protection), (b) (carence d'une politique de conservation) et (d) (menaces du fait du plan d'urbanisme) du cas de « mise en péril » [...]

Repères de référence pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril

Aucun repère n'a été défini, en raison du contexte politique.

Mesures correctives identifiées

Dans le contexte actuel, seules des activités précises ont été définies, notamment le Plan d'action établi à l'initiative du Directeur général.

Calendrier de mise en œuvre des mesures correctives

Comme ci-dessus, le calendrier est lié à la situation générale.

Décisions antérieures du Comité

28 COM 15A.31 ; 29 COM 7A.31 ; 30 COM 7A.34

Assistance internationale

Néant

Fonds extrabudgétaires de l'UNESCO

Montant total accordé au bien : 3 166 033 dollars EU (depuis 1988)

Missions de suivi précédentes

En février-mars 2004, mission Centre du patrimoine mondial-ICOMOS-ICCROM ; dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem, 5 missions d'experts entre septembre 2005 et novembre 2006 ; mission spéciale Centre du patrimoine mondial-ICOMOS-ICCROM envoyée par le Directeur général de l'UNESCO en février-mars 2007.

Principales menaces identifiées dans les rapports précédents

Facteurs de risques naturels ; absence de processus de planification, de gouvernance et de gestion ; altération du tissu urbain et social ; impact des fouilles archéologiques ; détérioration des monuments ; environnement urbain et intégrité visuelle ; trafic, accès et circulation.

Problèmes de conservation actuels

La situation générale n'a pas beaucoup évolué depuis le Rapport sur l'état de conservation soumis au Comité du patrimoine mondial à sa 30^e session (Vilnius, 2006), excepté sur certaines questions précises comme l'accès à la Porte des Maghrébins du Haram ash-Sharif (voir plus loin).

I. Projets des autorités israéliennes :

Depuis 1967, la Vieille Ville de Jérusalem est administrée *de facto* par les autorités israéliennes. Par conséquent, les constructions nouvelles et les projets de conservation relèvent tous, en principe, de la compétence administrative de la municipalité et sont généralement supervisés par l'Autorité israélienne des antiquités. Un rapport intitulé *Futurs projets* a été transmis par la Commission nationale israélienne pour l'UNESCO au Centre du patrimoine mondial le 18 mars 2007 et présente ce qui suit :

- a) Schéma directeur de la Vieille Ville : l'Autorité de développement de Jérusalem a commencé à préparer un schéma directeur en vue de la rénovation et de la réhabilitation de la Vieille Ville ;
- b) Préservation des remparts et des portes de la Vieille Ville : un projet de travaux de conservation et d'aménagement de la totalité des remparts de la ville, incluant les portes et la promenade ;
- c) Préservation, réhabilitation et aménagement du tissu urbain : la réhabilitation d'ensembles urbains comme les grandes artères de circulation et les groupes de constructions de la Vieille Ville, selon les directives du schéma directeur (en préparation) et des plans-masses « va sans doute changer l'aspect de la Vieille Ville dans les prochaines décennies. »
- d) Extension du plan-masse local de la Vieille Ville ;
- e) Parkings du Giv'ati et du quartier juif : pour alléger la circulation des véhicules dans la Vieille Ville, de nouveaux emplacements de parkings ont été définis autour de la Vieille Ville. Le projet de parking souterrain du quartier juif n'a pas encore été présenté aux autorités responsables de l'urbanisme.

D'autres projets sont également en cours de réalisation :

- a) Dans le quartier juif, la synagogue Hurva, édifée dans les années 1860 et détruite après 1948, est actuellement en cours de reconstruction sous sa forme initiale ;
- b) Dans le quartier musulman, une nouvelle synagogue est en construction rue Al-Wad, à proximité du Hamam Al-Ain, tout près du Haram ash-Sharif ;

- c) Des fouilles sont en cours dans le « passage secret » le long des tunnels du Mur occidental avec un escalier débouchant vers l'est ;
- d) Des fouilles sont en cours à l'est de Bab al-Zahra (également dénommée « Porte des Fleurs ») ;
- e) Des informations récentes signalent des travaux en cours sur les murailles du Haram ash-Sharif, près de Bab al-Hadid (également dénommée « Porte de Fer »). Ces informations restent à confirmer.

Aux abords immédiats de la Vieille Ville, les projets suivants sont en cours d'exécution ou de discussion :

- f) Des plans-masses sont en préparation pour les pentes sud de la Vieille Ville, le Mont Sion, la partie est de Jérusalem et le secteur autour des remparts ;
- g) Réorganisation de l'infrastructure de la voirie autour des remparts, avec un nouveau réseau de routes et de tunnels (achevé) et mise en place du « tramway de Jérusalem » qui va relier Jérusalem Ouest à la Vieille Ville et aux implantations israéliennes au nord et au sud de la ville. Ce projet aura peut-être un effet positif de réduction de la circulation, mais il aura un impact visuel sur les abords immédiats de la Vieille Ville ;
- h) Poursuite des fouilles dans la « Ville de David », au sud et à l'est de la Vieille Ville ;
- i) Le Centre du patrimoine mondial a été récemment informé de la démolition d'un bâtiment du Waqf situé près de Ma'man Allah (également dénommé « Mamillah »), mais cela reste à confirmer ;
- j) Le projet de construction du « Centre pour la dignité humaine/Musée de la tolérance » par le Centre Simon Wiesenthal, à l'endroit d'un cimetière musulman abandonné (actuellement appelé « Parc de l'indépendance ») soulève une vive controverse et une bataille juridique. Cette construction, située entre 500 et 800 mètres de la Vieille ville, peut avoir un impact grave sur le paysage urbain.

II. Plan d'action pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem

Dans le cadre de l'initiative du Directeur général pour Jérusalem avec l'élaboration d'un *Plan d'action pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem*, les activités prévues lors de la première phase ont été achevées. Un rapport synthétique sur le Plan d'action est présenté sous la cote *WHC-07/31.COM/INF.7A.1*.

III. La Place du Mur occidental et la Porte des Maghrébins

Le Directeur général a été alerté le 6 février 2007, par une délégation parlant au nom du Groupe arabe auprès de l'UNESCO et par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'UNESCO, du fait que des travaux étaient réalisés aux abords immédiats du Haram ash-Sharif, et qu'ils auraient un impact sur les valeurs culturelles du site du patrimoine mondial.

Plusieurs États membres et organisations gouvernementales et non gouvernementales ont transmis leurs graves préoccupations à ce sujet.

Le 6 février, le Directeur général a adressé au Premier Ministre israélien, S. Exc. M. Ehud Olmert, une lettre dans laquelle il exprimait « la grave préoccupation de l'UNESCO devant cette situation » et demandait à Israël de fournir à l'UNESCO et au Centre du patrimoine mondial des commentaires sur ces activités. Il rappelait dans cette lettre la décision **30 COM 7A.34**, adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 30e session (Vilnius, 2006) demandant « aux autorités israéliennes de fournir au Centre du patrimoine mondial

toutes les informations utiles concernant les nouveaux bâtiments prévus sur et autour de la Place du Mur occidental, ainsi que les plans de reconstruction de la rampe d'accès au Haram ash-Sharif ».

Le Directeur général a annoncé le vendredi 23 février sa décision d'envoyer une mission technique sur le site pour faire le point sur la situation concernant les travaux sur l'accès au Haram ash-Sharif. La mission était chargée d'étudier les travaux de reconstruction et les fouilles archéologiques de la montée des Maghrébins conduisant à l'accès au Haram ash-Sharif et de lui remettre ses conclusions à ce sujet. Le Directeur général informerait le Comité en conséquence. Cette mission technique de l'UNESCO était composée de quatre experts, deux du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO (le Directeur, M. Francesco Bandarin, et Mme Véronique Dauge) et les deux dirigeants des Organisations consultatives du Comité (M. Mounir Bouchenaki, Directeur général de l'ICCROM, et M. Michael Petzet, Président de l'ICOMOS). La mission a été envoyée sur place du 27 février au 2 mars 2007. Le rapport de cette mission technique figure sous la cote *WHC-07/31.COM/INF.7A.2*.

Le Directeur général a eu l'occasion d'informer le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon, de cette question.

Après le retour de la mission, le Directeur général a écrit une seconde lettre au Premier Ministre Ehud Olmert pour lui transmettre le rapport de mission, ainsi qu'au Président du Comité du patrimoine mondial. Il déclarait dans cette lettre qu'il soutenait les recommandations présentées dans le rapport. Le Président du Comité a également adressé une lettre au Premier Ministre pour lui faire part de sa préoccupation.

Le 16 mars, le Directeur général a décidé de publier le rapport de mission sur le site Internet de l'UNESCO et il a organisé le 19 mars une séance d'information pour les États membres. Après le discours du Directeur général, le Sous-Directeur général pour la Culture a présenté les résultats de la mission et ses recommandations.

Lors de la mission, un rapport signé du Secrétaire général de la Commission nationale israélienne le 28 février a fourni quelques informations sur le contexte du projet de la Porte des Maghrébins. Par la suite, le 12 mars, le Délégué permanent d'Israël à l'UNESCO a adressé une note au Centre du patrimoine mondial, contenant des orientations du Ministère des Affaires étrangères, de la Municipalité de Jérusalem et de l'Autorité israélienne des Antiquités, et annonçant « qu'une équipe professionnelle serait créée pour accompagner la planification de la rampe des Maghrébins et les travaux sur le site, dans le cadre d'un programme et d'un projet pour l'ensemble du secteur ». La note signalait aussi « que les travaux d'archéologie préventive se poursuivaient par étapes [...] et que le Centre du patrimoine mondial serait informé ». Le 18 mars, un autre rapport sur la Vieille Ville de Jérusalem a été adressé au Centre du patrimoine mondial par le Secrétaire général de la Commission nationale. Ce dernier rapport comportait un chapitre sur les travaux de la Place du Mur occidental, rappelant le contenu de la note reçue le 12 mars avec quelques informations complémentaires : « l'équipe professionnelle » prévue « sera composée d'un représentant de la Municipalité, de l'ingénieur municipal, de l'aménageur de la circonscription, du directeur de l'Autorité israélienne des Antiquités, du président du Comité israélien du patrimoine mondial, et d'un représentant du Ministère des Affaires étrangères. Pour résoudre le problème urgent de l'accès, jugé dangereux depuis les pluies de 2004, l'équipe va évaluer diverses solutions fondées sur les conclusions élaborées sur place. Les travaux jugés nécessaires seront présentés au public par le biais de groupes de discussion constitués d'experts et d'universitaires. L'équipe présentera les informations à toutes les parties prenantes. Le grand public sera informé et invité à participer par le biais du processus local de planification exigé par la loi. Les fouilles dans le jardin archéologique (engagées en raison des colonnes du pont initialement prévu) vont être terminées. Pour assurer la stabilité de la rampe des Maghrébins, le travail d'archéologie préventive va se poursuivre par étapes. Les découvertes importantes et repères chronologiques de référence seront exposés à chaque étape et les résultats seront communiqués aux autres parties

concernées pour évaluer la poursuite des travaux et les meilleures solutions de conservation et de restauration. Le Centre du patrimoine mondial sera tenu informé conformément aux *Orientations de la Convention du patrimoine mondial*. »

Conformément à la demande de six membres du Groupe arabe du Conseil exécutif au Président du Conseil de convier une session extraordinaire du Conseil exécutif sur cette question, une réunion plénière spéciale de la 176^e session du Conseil exécutif s'est tenue du 16 au 18 avril 2007 sur ce sujet et a adopté la décision 176 EX/Réunion plénière spéciale/Décision (présentée sous la cote *WHC-07/31.COM/INF.7A.3*).

Conformément à cette décision du Conseil, une réunion informelle du Comité du patrimoine mondial consacrée aux mesures complémentaires à prendre à cet égard s'est tenue le 4 juin au Siège de l'UNESCO. Lors de cette réunion, le représentant d'Israël a informé le Comité que les autorités israéliennes avaient fourni au Centre du patrimoine mondial, le 28 février et le 12 mars 2007 respectivement, des informations sur « les nouveaux bâtiments prévus sur et autour de la Place du Mur occidental, ainsi que les plans de reconstruction de l'accès au Haram ash-Sharif » et sur la rampe des Maghrébins, ainsi que, le 18 mars, un rapport sur l'état de conservation de la Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts.

Le représentant d'Israël a d'autre part réaffirmé que son pays prenait les décisions du Comité très au sérieux et a indiqué que les fouilles archéologiques avaient été arrêtées depuis une semaine. Il a en outre indiqué que le plan de la nouvelle rampe n'était pas encore établi et que le processus de planification serait ouvert à la consultation publique.

Dans le débat qui a suivi, quelques membres du Comité ont souligné la nécessité d'obtenir la confirmation des nouvelles informations communiquées par le représentant d'Israël. Le débat a également porté sur la nature du mécanisme envisagé dans la décision de la réunion plénière spéciale de la 176^e session du Conseil exécutif afin d'assurer la mise en œuvre appropriée des décisions du Comité du patrimoine mondial.

Le 12 juin 2007, le Secrétariat a reçu un rapport intermédiaire supplémentaire, envoyé par la Commission nationale israélienne pour l'UNESCO, comportant une mise à jour de la situation à la Porte des Maghrébins, reflétant la position exprimée par la délégation d'Israël au cours de la réunion informelle du Comité du patrimoine mondial, qui s'est tenue à Paris le 4 juin. Ce rapport précise que le permis de construire initial pour la réalisation d'une nouvelle structure a été retiré et, tandis que les fouilles archéologiques ont été arrêtées, les travaux de consolidation et de stabilisation sur le site se poursuivent pour assurer la stabilité de la structure. Par ailleurs, le rapport indique qu'une documentation complète de la zone est en cours et qu'elle sera soumise prochainement dans un rapport de l'Autorité israélienne des Antiquités. Dans l'intervalle, des plans alternatifs pour l'accès à la Porte des Maghrébins sont élaborés et seront soumis aux Commissions de planification locale et de district en séance publique avant toute décision finale. Enfin, le rapport indique que la Commission nationale israélienne continuera d'informer le Centre du patrimoine mondial, conformément au paragraphe 172 des *Orientations*.

Toute nouvelle information qui serait disponible après la diffusion du présent document fera l'objet d'un Addendum.